

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GÉNÉRAL SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFREY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes — seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les bruits répandus ces jours-ci, en Allemagne, en Angleterre et en France, sur l'apparition prochaine d'un manifeste de l'Empereur Nicolas, menaçant de ne s'appuyer que sur une simple chimère. Le document dont il est tant parlé est partout introuvable. La *Nouvelle Gazette de Prusse*, du 23 octobre, dit à ce sujet :

« Le bruit répandu que les passagers du *Wladimir*, partis le 15 courant de Saint-Petersbourg, avaient apporté un manifeste de guerre russe, a causé de vives inquiétudes. Nous déclarons, en conséquence, qu'en haut lieu on ne sait rien d'un pareil manifeste et que dans l'état actuel des choses, il n'en paraîtra pas. »

Ce qui paraît plus certain, c'est que les hostilités sont déjà commencées sur les bords du Danube. Nous en recevons l'assurance non-seulement par deux dépêches télégraphiques qui suivent, mais dans celles que nous transmettent les feuilles de Londres. La *Gazette de Breslau* prétend que l'armée russe se concentre autour de Bucharest, de manière à livrer bataille aux forces d'Omer-Pacha, lesquelles, d'après la *Gazette des Postes*, de Francfort, auraient franchi le Danube et franchi heureusement le Danube sur plusieurs points.

Constantinople, 15 octobre 1853.

« La réponse du prince Gortschakoff à la lettre d'Omer-Pacha, portant injonction d'évacuer les Principautés, a été considéré par la Porte comme un refus positif. En conséquence, ordre a été donné d'ouvrir les hostilités.

Une partie des flottes combinées de Besika était attendue devant Constantinople. »

« Bucharest, 15 octobre.

Les Turcs ont déjà occupé une île du Danube, près de Widdin. » — Havas.

Les nouvelles sanitaires arrivées de la Valachie et de la Moldavie sont peu satisfaisantes. Le Gouvernement a envoyé sur les lieux le docteur Ley, directeur des quarantaines, pour prendre des ren-

seignements. Il est certain que le choléra asiatique a éclaté à Jassy et aux environs et qu'il a fait de nombreuses victimes. Les troupeaux de bétail envoyés sur réquisition pour l'approvisionnement de l'armée russe sont infestés à un haut degré de la peste et autres maladies, et partout, le long des routes, on rencontre des fosses entourées de haies, où sont jetés les animaux que l'épizootie a enlevés. En conséquence, la durée de la quarantaine a été augmentée par le Gouvernement Autrichien. — Havas.

La nouvelle du jour est la prochaine arrivée de la flotte anglo-française, non pas devant Constantinople, mais dans la mer de Marmara, c'est-à-dire à mi-chemin entre les Dardanelles et la Corne-d'Or.

Cette entrée a été décidée dans la journée du 6, à la suite des dépêches apportées par le bateau à vapeur français le *Solon*, et les frégates à vapeur des deux nations qui se trouvaient en station à Constantinople se sont rendues à Besika, ou leur force motrice a été réclamée par les amiraux, afin de remorquer les bâtiments à voiles.

Le gouvernement Turc a officiellement reconnu Schamyl et les autres chefs de l'insurrection circasienne; il leur a donné des titres correspondant à leurs grades, et il leur envoie des armes et des munitions. — Havas.

Des lettres de Saint-Petersbourg, reçues par le *Standard*, annoncent que les principaux négociants anglais résidant dans cette capitale ont eu une ou deux entrevues avec le ministre des finances du Czar, relativement à la protection des personnes et des propriétés des sujets Anglais, dans le cas de guerre entre la Russie et la Turquie. Le ministre leur a répondu, par ordre de l'Empereur, que les propriétés et les personnes des sujets Anglais seraient strictement protégées, et que, en cas de guerre, l'intention de Sa Majesté n'était pas de saisir les navires anglais, à moins que le Gouvernement anglais ne se saisit des navires russes. — Havas.

INTÉRIEUR.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux mesures à prendre à l'égard des aliénés et de leurs familles. En vertu de la loi du 30 juin 1838, l'administration a le droit d'employer au paiement des dépenses d'entretien et de traitement des aliénés leur patrimoine, et de poursuivre, sur leur succession, le remboursement des avances faites pour eux; mais aucune règle fixe n'est établie à ce sujet. En conséquence, le ministre engage les préfets à prendre, dans chaque cas particulier, une décision fondée sur la situation de fortune de l'aliéné, sur les chances de sa guérison et sur la position de sa famille; de concilier enfin, dans une juste mesure, les intérêts du département, des communes, de l'aliéné et de sa famille. (Univers.)

Le prix de la viande de boucherie n'ayant pas diminué à Paris, malgré le décret impérial du 14 septembre dernier, qui réduit de 50 à 3 francs par tête le droit d'entrée pour les bestiaux étrangers, le *Moniteur* annonce qu'il sera inauguré, le jeudi 27, une nouvelle halle, dans laquelle aura lieu la vente à la criée, au détail, de manière à constater le prix vrai de la viande. — Havas.

Plusieurs journaux ont annoncé, à tort, que la rentrée de la Cour impériale aurait lieu le 4 novembre. C'est le jeudi 3 novembre, après la messe du Saint-Esprit, que la Cour impériale fera sa rentrée solennelle, conformément à l'ordonnance royale du 14 décembre 1847; et, dès le lendemain, vendredi, la Cour reprendra ses travaux accoutumés. — Havas.

On lit dans le *Phare de la Manche*, du 23 :

« L'escadre d'évolutions de l'Océan a quitté la rade de Cherbourg, vendredi matin 21 octobre. Les 7 bâtiments qui la composent ont appareillé dans l'ordre suivant : le vaisseau mixte le *Jean-Bart*, commandant Touchard; le vaisseau mixte l'*Austerlitz*, commandant Laurencin; le vaisseau le *Dugues-*

FEUILLETON

ADRIENNE CHENEVIER.

(Suite et fin.)

Après le départ de MM. Dodges, Chenevier se livra aux démonstrations d'une joie folle; il embrassa son Adrienne, sa libératrice; il réhabilita Nemrod, et s'écria : — Maintenant, je puis briser mes outils de mécanicien; je redeviens oisif comme un gentilhomme anglais.

Et dans son délire, il mit en pièces une seconde fois son aérostat, en fit balayer les débris pour changer son atelier en grande salle de noces et de réception.

Ce jour même, il vendit à la Bourse de Londres les bons du trésor qui lui restaient, et composaient le solde modique de sa petite fortune; il acheta une calèche, deux chevaux, une parure de diamants pour sa femme, et les plus belles étoffes du magasin d'Everington, à *Lud-gate-Hill*.

— Puisque nous devons tous vivre en famille avec notre gendre, disait Chenevier à sa femme, je n'ai plus besoin de rien, et nous devons lui faire voir que nous ne sommes pas des aventuriers français comme on en voit tant à Londres.

La corbeille de noces arriva le lendemain, et fut reçue par M. Chenevier, qui s'empressa de l'ouvrir, pour jouir, le premier, des merveilles qu'elle contenait. Sa stupéfaction fut grande : c'était une corbeille effrayante de modestie, et remarquable seulement par l'absence de tout ce qu'elle devait offrir à l'œil avide d'une jeune mariée. M. Chenevier eut beau chercher dans les coins les plus mystérieux, il n'y découvrit que quelques étoffes vulgaires, un petit rouleau de broderies et un châle boi-

teux de la manufacture de Dingle à Dublin. Au bruit que firent les mains de Chenevier en se heurtant par-dessus le front, la mère et la fille arrivèrent, et un sourire ironique désigna l'indigente corbeille aux deux femmes.

— Comment trouvez-vous ce cadeau anglais? demanda piteusement M. Chenevier.

Madame Chenevier regarda sa fille, et Adrienne, rayonnante de joie, s'empara du châle, et le déployant, elle fit tomber une lettre que le père ramassa tout de suite.

— Ah! elle m'est adressée! dit-il en regardant l'adresse.

Adrienne faisait devant un miroir les exercices du châle, comme s'il fut arrivé de cachemire par l'*India mail*.

— Ecoutez, écoutez! s'écria Chenevier d'une voix lamentable, voici le dernier coup! décidément, il y a un démon acharné contre moi! oh! si je pouvais tenir Nemrod, là, une minute entre mes mains, je le mettrais en pièces!... Ecoutez, ma femme et ma fille, écoutez!

Madame Chenevier et Adrienne, pétrifiées par ce terrible début, tendirent leurs oreilles inquiètes à la lecture de la missive, et leurs cœurs battaient violemment.

— Voici, dit Chenevier; et il lut :

« Monsieur, — en présentant cette corbeille de noces » à votre adorable fille, veuillez bien fermer ses beaux » yeux sur l'indigence du don, et lui dire que la main » est toujours pauvre quand le cœur est trop riche. Heu- » reusement, mademoiselle Adrienne, habituée à vivre » au sein de l'opulence, doit plus tenir aux dons venus » du cœur qu'aux dons tombés de la main. Que lui im- » portent les diamants et les châles de l'Inde! »

— Oh! il a bien raison! interrompit Adrienne.

— Que dis-tu là! il a bien raison! s'écria le père, attends la fin; tu vas voir.

» ... les châles de l'Inde... Mon vieux père, ruiné par » de fatales spéculations, et resté honnête homme, m'a » toujours conseillé de m'allier à une famille opulente, » pour me donner, à Londres, un nouveau crédit, qui, » grâce à une meilleure direction et à l'expérience ac- » quise, nous rendra bientôt notre fortune perdue dans » la crise industrielle de 1849. Vous voyez, M. de Che- » nevier, que je vous parle avec franchise, et que je » vais vous faire connaître ma position véritable avant » d'entrer, avec mon père, dans votre opulente mai- » son. Vous aurez auprès de vous deux nouveaux pa- » rents, deux vrais amis, deux frères, qui vous entou- » reront de leur reconnaissance, et vous béniront à cha- » que instant du jour.

» Votre dévoué gendre, J. DODGES. »

» P. S. — Demain, quatre commissionnaires de l'Ex- » hibition viendront prendre, aux frais de la ville, vo- » tre magnifique aérostat, que vous devriez nommer le » « *Nemrod*; c'est une idée que je vous soumets. »

M. Chenevier déchira la lettre en vingt morceaux, les foula aux pieds, et, croisant les bras sur sa poitrine, il dit, en serrant les lèvres :

— Là, maintenant, je voudrais savoir si le dernier homme qu'on a enfermé à Charenton avait plus de raison que moi de devenir fou! A-t-on idée d'une fatalité pareille!

— Mais, mon bon père, dit Adrienne, entre deux tendres caresses, vous allez vous rendre malade! tout cela peut s'arranger.

— Et comment! et comment! cria Chenevier en déchirant le collet de son habit.

— Si M. Dodges est un honnête homme, il m'épou-

clin, commandant Lacapelle, et monté par le contre-amiral Charner; la corvette à vapeur le *Roland*, commandant de La Roncière-le-Noury; la frégate mixte la *Pomone*, commandant Bouet; le vaisseau l'*Hercule*, commandant Larriou, et la frégate à vapeur le *Cafarelli*, commandant Simon. L'appareillage a commencé à 8 heures et demie; à 9 heures, toute l'escadre était en marche. Elle est sortie de la rade par la passe de l'ouest, et a fait route pour Brest, où son commandant en chef, le vice-amiral Bruat, est arrivé le 14.

» Il ne reste plus maintenant, sur notre rade, que la corvette à vapeur l'*Infernale*, distraite de l'escadre pour être affectée au service de stationnaire.»

EXTÉRIEUR.

AMÉRIQUE. — Le séjour de la Nouvelle Orléans est, en ce moment, redoutable pour la majeure partie de ceux qui, n'étant pas acclimatés, sont forcés d'y rester; il est funeste, impitoyable, pour les étrangers qui se hasardent même seulement à traverser la ville. Toutes les branches de commerce sont également paralysées. Les produits n'arrivent pas, et ceux qui sont sur place ne trouvent pas d'acheteurs. Pour ne citer qu'une seule de ces branches, qui intéresse la France, le tabac est dans la plus fâcheuse situation: près de 30,000 boucauts (chiffre énorme) sont sur place, au 1^{er} septembre; mais les acheteurs ordinaires pour l'Europe sont absents, et les vendeurs se refusent encore à accepter une baisse qui semble n'avoir d'autre motif sérieux que la fièvre jaune. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Dimanche dernier, à l'Hôtel-de-Ville, la séance d'inauguration de la *Saumuroise*, société municipale de secours mutuels, fondée dans les conditions du décret organique du 28 mars 1852. Les autorités de la ville, M. le général comte de Rochefort, M. le Sous-Préfet, M. le Maire, M. le Procureur impérial et son substitut, quelques autres fonctionnaires encore, ont témoigné, par leur présence à la réunion, de l'intérêt sympathique qu'ils portent à cette société.

M. Bruas, nommé, par décret impérial, président de la Société, après avoir rappelé son établissement récent et le remarquable accroissement qui, d'un noyau de 80 membres à peine l'a fait monter, en trois mois, au chiffre de 225 sociétaires, a exprimé la gratitude de la Société envers l'administration municipale et particulièrement envers M. le Maire, qui l'a aidée de ses conseils, à ses débuts, et qui, par ses bienveillantes démarches, lui a assuré une allocation sur les fonds du ministère de l'intérieur.

Le Président est entré dans les détails relatifs à la constitution et la mise en activité de la Société, puis il a rendu compte de la situation financière,

sera toujours malgré ma pauvreté; si c'est un aventurier, il se retirera, et alors je me trouverai fort heureuse de ne l'avoir pas eu pour mari.

— Mais, enfant que tu es, dit Chenevier, ne nous annonce-t-il pas dans sa lettre, qu'il compte venir s'établir, avec son père, chez moi?

— Eh bien! dit madame Chenevier, nous lui exposons franchement notre position, et après nous verrons ce qu'il fera.

— Et mon aérostat que j'ai encore mis en pièces! Et nos bons du trésor que j'ai vendus! s'écria Chenevier... oh! si j'avais la Tamise, là, dans ce salon!

— Au nom du ciel! dit Adrienne, ne parlez pas ainsi! vous allez me faire pleurer.

— Mais, poursuivit le père, puis-je vivre un quart-d'heure seulement avec le dôme de Saint-Paul qui m'écrase le front! je suis fou!

— Ecrivons tout de suite à M. Dodges, dit madame Chenevier.

— Oui, écrivons... écrivez... Moi, je ne pourrais pas conduire une plume... Il faut que j'ouvre la fenêtre pour prendre l'air...

M. Chenevier ouvrit la fenêtre pour respirer, et vit au coin de *King-William street* un jeune homme arrêté, qui avait quelque ressemblance avec M. Dodges.

— Il me semble bien que c'est le monsieur? dit-il en le désignant à sa fille.

— Oui! c'est bien lui! dit Adrienne.

— Tiens! il nous salue! dit Chenevier.

— Et il approche! ajouta sa femme.

— Bon! dit Chenevier, il vient voir l'effet qu'a produit sa corbeille de noces; en voilà un qui est effronté! La porte retentit d'une volée de coups de marteau; et

qui, pour le premier trimestre, fait ressortir un boni de 1,224 fr. 60 c.

M. Louvet a pris ensuite la parole. Dans une improvisation que nous regrettons de ne pouvoir reproduire et qui, à plusieurs reprises, a été accueillie par les plus vifs applaudissements, il a félicité la Société de son excellente organisation et de ses progrès rapides. Il a rappelé l'intérêt tout particulier que l'Empereur porte aux Sociétés de secours mutuels, le bien qu'elles sont appelées à faire, les misères qu'elles doivent adoucir, le lien d'affection et de dévouement réciproques qu'elles établissent entre tous les membres; puis, passant aux devoirs que ceux-ci ont à remplir, à la direction à imprimer à la Société, il a ajouté des conseils empreints d'une raison élevée et trouvé de bonnes et nobles paroles parlant du cœur qui ont fait une profonde impression sur la nombreuse assemblée qui l'écoutait.

Nous sommes heureux d'avoir à rendre compte de cette séance d'inauguration, et de constater, par le développement progressif et rapide de la *Saumuroise*, les sympathies que rencontre dans notre population cette Société, qui, par l'approbation de l'autorité, a le caractère d'une institution d'utilité publique.

PAUL GODET.

Cette nuit, un feu de cheminée, qui menaçait de s'étendre à la maison tout entière, a eu lieu chez M. B..., sur les Ponts. — Heureusement cet incendie n'a pas eu de suite fâcheuse. PAUL GODET.

Mardi, le palefrenier d'un capitaine a été entraîné par son cheval, jeté sur le pavé et horriblement blessé à la tête. PAUL GODET.

On eût dit, hier, une soirée d'été; le temps était sillonné d'éclairs, et l'air chaud, comme au mois d'août. PAUL GODET.

M. le ministre des travaux publics vient d'approuver, par décision récente, le projet qui lui a été présenté, par M. le Préfet, pour remplacer par du pavage le bitume du pont Cessart, ou Grand Pont de Saumur.

La dépense évaluée sur le plan de M. l'ingénieur en chef est de 19,000 fr.

On ne devra, toutefois, procéder à l'adjudication qu'après l'ouverture d'un crédit qui n'est pas mis encore à la disposition de l'administration; mais, le projet étant approuvé, il y a certitude que cette amélioration importante et si désirée ne sera pas différée longtemps. (Maine-et-Loire.)

Par décret du 30 septembre, M. Martin de Lasalle, capitaine au 4^e chasseurs, est nommé capitaine instructeur à l'Ecole de cavalerie de Saumur, en remplacement de M. Harmand, nommé chef d'escadrons au 6^e dragons, et placé en activité hors cadres, pour être employé comme commandant du manège de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. (Maine-et-Loire.)

bientôt après, M. Dodges parut dans le salon, et, sans préambule, il dit:

— Je suivais mon cadeau de noces, car il me tarde de connaître la manière dont il a été reçu.

— Monsieur, dit madame Chenevier, si votre don eût été trop riche, il aurait déplu à ma fille.

— Ah! dit Dodges, ceci mérite explication.

— La voici, Monsieur, continua la mère, franchise pour franchise. Nous ne sommes pas ce que nous paraissions être; nous sommes pauvres et très-pauvres. Vous voilà éclairé en deux mots.

Adrienne se laissa tomber sur un fauteuil, et on entendit un bruit de sanglots étouffés.

— Très-pauvres! très-pauvres! dit Chenevier comme l'écho de sa femme.

— En vérité! dit M. Dodges, que m'apprenez-vous là! Comment! tout le luxe qui vous entoure est menteur!

— Oui, menteur, dit madame Chenevier. Nous avons fait trafic de nos dernières ressources pour le voyage de Londres, et il ne nous reste plus rien.

— Mais il me semble, dit Dodges, que ce n'est pas une raison pour refuser votre fille; vous me l'avez accordée; elle est à moi.

— Si cette pauvreté, que nous vous dévoilons trop tard, ne vous éloigne pas, dit madame Chenevier, notre parole donnée sera maintenue.

— Ainsi, ajouta M. Dodges, mademoiselle Adrienne accepte toujours ma corbeille de noces.

— Oui, Monsieur, dit une voix retenue par un mouchoir de batiste.

— Malgré ma pauvreté?

Adrienne se leva fièrement, prit le châle boiteux de Dublin, le mit sur ses épaules et embrassa sa mère.

AVIS ADMINISTRATIF

MUNICIPALITÉ DE SAUMUR.

ENQUÊTE sur le projet de M. le Directeur de la compagnie du Chemin de fer d'Orléans à Nantes, d'établir, à la gare de Saumur, une machine à vapeur destinée à élever l'eau dans les réservoirs d'alimentation des locomotives.

Le Maire de la ville de Saumur donne avis que, par décision de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, en date du 24 octobre 1853, un procès-verbal d'enquête de *commodo et incommodo* sera ouvert à la mairie de cette ville, le samedi 29 de ce mois, à l'effet d'y insérer les dires et observations des habitants, sur le projet de M. le Directeur de la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Nantes, d'établir à la gare de Saumur une machine à vapeur destinée à élever l'eau dans les réservoirs d'alimentation des locomotives.

Cette enquête durera dix jours, conformément à l'article 7 de l'ordonnance royale du 22 mai 1843.

Les personnes qui auraient des observations à faire, pour ou contre ce projet, pourront se présenter au Bureau du secrétariat de la Mairie, tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés; il leur sera donné connaissance de la demande du pétitionnaire, des plans des lieux et de la machine à établir.

A l'Hôtel de la Mairie de Saumur, le 26 octobre 1853.

Le Maire, député au Corps-Législatif,
Signé LOUVET.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION des fournitures en pain à faire aux prisonniers de la ville de Saumur.

Le jeudi 3 novembre 1853, à 2 heures de l'après-midi, à l'hôtel de la Mairie, il sera procédé à l'adjudication du bail des fournitures en pain, à faire aux prisonniers de la ville de Saumur, pendant 3 années, à partir du 1^{er} janvier 1854 jusqu'au 31 décembre 1856.

Cette adjudication aura lieu au rabais, d'après la taxe, sur soumissions cachetées, qui seront remises à la Mairie, en séance publique, sur papier timbré de 35 centimes.

Toutes personnes pourront se présenter au secrétariat de la Mairie, pour prendre connaissance du cahier des charges.

Le Maire de Saumur, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 26 octobre.

M. le ministre des travaux publics vient d'adres-

— Madame Dodges, dit le futur mari à Adrienne, vous ne porterez ce châle qu'aujourd'hui, l'Inde frappe à votre porte.

Deux commis de la maison d'Everington entraient en ce moment et déposaient sur une table la plus belle des corbeilles qui aient réjoui le cœur d'une *lady* du *West-End*. Des cris de joie frappèrent le plafond, et M. Chenevier ouvrit une bouche qui ne pouvait plus se fermer.

— M. Chenevier, dit Dodges, je savais que vous étiez pauvre; mais une idée toute anglaise m'a conseillé la supercherie innocente qui vous a tous attristés un moment. Je voulais que mademoiselle Adrienne m'acceptât malgré ma pauvreté. Il est trop peu flatteur d'être accepté avec un cortège de millions: maintenant, je puis vous dire en bon français, que j'ai six cents mille francs de rente, et que je les mets aux pieds de ma femme Adrienne.

M. Chenevier, remonté de l'enfer au paradis, embrassa son gendre; ce fut le signal d'une explosion de tendresse générale. Le délire de la joie éclatait dans tous les yeux.

Alors M. Chenevier crut convenable de faire à son gendre l'histoire de son aérostat; et lorsqu'il eut terminé, Dodges lui dit:

— Bénissez Nemrod comme je le bénis. Grâce à lui, j'ai vu au palais de l'Exhibition le plus beau produit de l'industrie française, et je l'épouse dans huit jours.

(Le Voleur) MÉRY.

BOURSE DU 22 OCTOBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 35 cent. — Fermé à 98 75.
3 p. 0/0 baisse 55 cent. — Fermé à 71 90.

BOURSE DU 24 OCTOBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 23 cent. — Fermé à 99.
3 p. 0/0 hausse 75 cent. — Fermé à 72 65.

ser à MM. les ingénieurs une circulaire dans laquelle il leur enjoint de nouveau de montrer partout et toujours le plus grand respect pour le principe de la propriété, dût-il en résulter quelque retard dans l'exécution des travaux. Nous la publierons textuellement dans le prochain numéro.

D'après des lettres de Bucharest, les drapeaux russes ont reçu la bénédiction dans le camp, en signe de guerre.

Nous recevons les dépêches télégraphiques suivantes :

» Marseille, mercredi 26 octobre 1853.

» On a reçu, par le navire à vapeur la *Valetta* venant de Malte, la nouvelle que, le 15, Constantinople était tranquille.

» Vienne, 25 octobre, — Constantinople, 17.

» La réponse du prince Gortschakoff a été reçue par la Porte-Ottomane.

» Les flottes combinées sont arrivées à Gallipoli, dans la mer de Marmara.

» L'exportation des céréales a été prohibée.

» Smyrne, 19 octobre 1853.

» Le hongrois Koszta a été embarqué pour Boston.

» Le grec Janni Kalergi a été arrêté.

» Athènes, 21 octobre 1853.

» Les ministres de la guerre et des finances ont donné leur démission.

La libre entrée des céréales a été décrétée, et un emprunt de cinq millions de drachmes a été proposé. — Havas.

FAITS DIVERS.

Dans le comté d'Anglesea, en Grande-Bretagne, on essaye de cultiver des vignes, des pêchers et des figuiers contre des murs en verre. Les fruits qui croissent contre ces abris sont, dit-on, d'une grosseur, d'une beauté et d'une qualité remarquables. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— Dimanche dernier, au matin, un cruel événement a douloureusement impressionné la population de la ville de Châlons-sur-Marne. Vers 7 heures du matin, dit le *Journal de la Marne*, le bruit se répandit rapidement que M. le général, comte de Neuilly venait de tomber mourant à quelques pas de son hôtel. Le fait n'était que trop vrai : le Général, avant de partir pour la chasse, était entré chez M. de Laporte, capitaine d'état-major, auquel il avait, dit-on, d'amers reproches à adresser, ou une explication sérieuse à demander. Là, d'après ce que l'on rapporte, une violente altercation eut lieu, puis deux explosions précipitées se firent entendre ; le général était frappé de deux coups de feu en pleine poitrine. Cette scène sanglante se passait au 1^{er} étage d'une maison située rue Saint-Nicaise. M. de Neuilly eut encore la force de descendre et de gagner la rue du Flocmagny sur laquelle cette maison a une issue; mais à peine avait-il fait quelques pas qu'il tomba baignant dans son sang, et en s'écriant, dit-on, d'une voix étouffée : Oh ! le malheureux ! le lâche ! il m'a assassiné ! Le Général ne devait plus se relever ; peu d'instants après il expirait. — Le capitaine de Laporte s'est constitué prisonnier, et le parquet militaire est saisi de cette malheureuse affaire, qui se dénouera sans doute devant le 2^e conseil de guerre de la 4^e division ; elle appartient donc désormais à la justice qui prononcera. — Havas.

— Il y a, en ce moment, cinq fauteuils vacants à l'Institut de France, et tous sont activement poursuivis par une foule de solliciteurs. A l'Académie des sciences, dans la section de botanique, deux fauteuils : ceux de M. Auguste Saint-Hilaire qui avait succédé, en 1830, à Lamarck, élu en 1795 ; de M. Adrien de Jussieu, élu en 1831 à la place de Dupetit-Thouars. Ce fauteuil avait été occupé, en 1806, par Palissot de Beauvois, en 1795, par Adamson.

A l'Académie des beaux arts, dans la section d'architecture, il y a à remplacer M. Fontaine, qui avait succédé, en 1811, à Raymond, nommé en 1795 ; dans la section de musique, M. Onslon, nommé, en 1842, à la place de Cherubini, qui avait succédé, en 1816, à Molé, élu en 1795, et éliminé à la seconde restauration.

Le titre d'académicien libre, dans la même Académie des beaux arts, est vacant par suite du décès de M. Auguste Dumont, qui avait succédé, en 1839, à M. de Blacas-d'Aulps, élu en 1816. — Havas.

— Nous avons eu, dans la capitale, des Osagos, des Yoways, des Lapons, des Arabes, des Esquimaux, une Vénus hottentote, des Albinos, mais

nous n'avions pas eu encore de Cafres. — Ceux que M. Billon va faire paraître sur la scène du Théâtre-impérial du boulevard du Temple, dont il est directeur, arrivent du fond de l'Afrique. Le pays de Zulu, qu'ils habitent, est situé sur la lisière des déserts inconnus du grand continent. Il a fallu vaincre des obstacles de toutes sortes pour décider ces Cafres à quitter leur sol natal. M. Caldecott, qui est parvenu, à force de persévérance, de démarches et de sacrifices à les amener avec lui, a dû s'engager, par écrit, à les ramener, à une époque déterminée, dans leur patrie. Il a même été obligé de verser un cautionnement considérable.

Ces sauvages portent les habillements de leur pays. Ils ont apporté, avec eux, leurs costumes et leurs armes de guerre, et, en général, tout ce qui leur sert dans la vie privée. Ils doivent réaliser, dans leurs représentations, les phases de l'existence du peuple Zulu. La troupe se compose d'une seule femme, d'un enfant et de dix hommes.

Les mœurs des Cafres méritent d'être observées et sont des plus curieuses. Ils habitent des huttes en forme de ruches, et beaucoup d'entr'eux bâtissent ces ruches sur des arbres. Un gros arbre forme souvent un petit village. Les Cafres Zulus n'ont ni matelas ni couvertures, quand ils se livrent au sommeil. Un morceau de bois leur sert d'oreiller. Ils se rasent avec un morceau de verre cassé. — Très-superstitieux, ils croient aux sorciers, aux sorts, aux présages. Ils attribuent à la sorcellerie tout ce qui dépasse leur intelligence. Quand un naturel tombe malade, le conjureur de sort est appelé pour conjurer la maladie. Un Zulu peut avoir autant de femmes qu'il en veut acheter. — Le prix d'une femme est ordinairement de six génisses. On s'accorde à dire que les femmes des Cafres sont d'une fidélité scrupuleuse.

Dans le spectacle qu'ils vont offrir aux Parisiens, les Zulus montreront le tableau animé d'un mariage dans leur pays, avec ses cérémonies bizarres ; celui de leurs danses, de leur musique. Ils tirent un son en soufflant par le petit trou d'une calebasse arrêtée par une corde sur un bâton courbé, dont le musicien joue en frappant sur la corde avec une baguette. Ils doivent aussi donner une idée de leur manière de chasser l'éléphant, le buffle, l'hippopotame, le daim, etc., puis de celle dont ils combattent en temps de guerre. — Leur présence au Théâtre Impérial a été l'occasion de quelques faits assez comiques. S'ils étaient pour les artistes un objet de curiosité, les artistes n'étaient pas moins, pour eux, celui d'une attention bien naturelle. Les jeunes danseuses, dans le léger et brillant costume qui leur sert pour leurs exercices du matin et les répétitions, ont été particulièrement remarquées par les Lovelaces de la Compagnie Zulu. — Havas.

RECOLTE DES POMMES DE TERRE. — CONSERVATION DE CE PRÉCIEUX TUBERCULE.

Tous les cultivateurs nous rapportent qu'après avoir récolté leurs pommes de terre qui, au moment de la récolte, paraissent très-saines, ils ne tardent pas à s'apercevoir que la maladie se manifestait quelques heures et quelquefois même quelques minutes après que les tubercules avaient subi le contact de l'air, en quelque endroit qu'ils se trouvaient exposés.

Nous avons observé que le principe de la maladie résidait dans les yeux ou bourgeons du tubercule, et qu'il se communiquait avec une rapidité effrayante à l'intérieur du fruit par les fibres radiculaires de ces bourgeons. Le hasard nous a fait découvrir qu'un simple lavage du tubercule dans l'eau froide détruisait non-seulement le principe morbide, mais encore qu'il ramenait à son état normal le tubercule attaqué, si l'on avait coupé ce tubercule en plusieurs morceaux, et que l'immersion ait duré quelques instants.

D'après cette observation nous croyons devoir conseiller aux cultivateurs qui ont déjà récolté leurs pommes de terre de se hâter de leur faire subir un lavage dans l'eau pure, ou mieux encore dans de l'eau salée ou acidulée au moyen de sulfate de cuivre, vulgairement appelé vitriol bleu, de les laisser sécher et de les traiter ensuite comme il convient pour les conserver, c'est-à-dire de les placer dans un endroit sec et à l'abri du froid.

Ceux qui n'ont pas encore récolté feront bien d'avoir, dans le champ même où se fait la récolte, un vase plein d'eau salée, et de laver leurs pommes de terre au fur et à mesure de la récolte.

Cette récolte est assez précieuse par le temps qui court, pour valoir quelques précautions qui permettent de la conserver.

C. JALOUSTRÉ fils,
Membre de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme.
(Presse judiciaire de Riom.)

VARIÉTÉS.

DICTIONNAIRE RAISONNÉ D'AGRICULTURE ET D'ÉCONOMIE DU BÉTAIL

Par M. RICHARD (du Cantal), ancien membre des assemblées constituante et législative, etc.

Economie du Bétail. — Du Bœuf.

Le bœuf est l'un des animaux les plus utiles à l'agriculture. Non-seulement il sert à l'exploitation du sol, au transport de ses produits, aux charrois de tout ordre, mais encore il approvisionne nos marchés de viande, et sa femelle nourrit le cultivateur par son lait, par le beurre et le fromage qu'on en extrait. Que de familles trouvent leur alimentation dans le produit d'une vache conduite pendant l'été le long des chemins ou des haies pour pâturer, et nourrie pendant l'hiver avec des feuilles et des herbes sèches ramassées jour par jour par de pauvres enfants de journaliers ruraux !

Le choix du bœuf est de la plus haute importance pour le cultivateur, soit qu'il le soumette au travail ou qu'il l'engraisse. S'il est des pays privilégiés dont les excellentes races répondent bien aux besoins et laissent toujours des bénéfices, il en est d'autres dont l'entretien est peu lucratif et souvent onéreux. C'est là une question d'économie rurale trop méconnue, et qui est le point de départ du succès ou de la ruine d'une entreprise agricole. Le choix des bons types bien adaptés peut changer en peu de temps la situation d'une exploitation languissante et la faire prospérer si elle n'en avait que de médiocres ou de mauvais. Nous voyons des cultivateurs instruits et intelligents qui nous le prouvent tous les jours. Ils savent choisir des animaux qui, avec une aptitude satisfaisante au travail, s'engraissent facilement et laissent toujours des bénéfices assurés. Ils repoussent ceux qui sont mauvais travailleurs ou durs à l'engrais. Mais comment parvient-on à faire ce choix ? Voilà la difficulté. Écouterait-on les conseils divergents des hommes de théorie, de ceux qui étudient l'agriculture dans leurs cabinets ? Accepterait-on, repousserait-on systématiquement des races étrangères, des espèces déjà améliorées par de bonnes combinaisons de croisements ou d'accouplements bien raisonnés ? La question ici devient difficile à résoudre pour tout praticien raisonnable. On peut même dire qu'elle est actuellement insoluble, parce qu'elle est soumise à une infinité de conditions qu'on ne peut juger qu'en temps et lieu. Mais voici le conseil qui me paraît le plus en harmonie avec la pratique et avec les études sérieuses des conditions de culture du sol où l'on se trouve.

En règle générale, la production animale d'un pays est en raison de sa production végétale. Si une contrée est riche en fourrages, elle sera riche en bestiaux ; si la nourriture est abondante, substantielle, les animaux seront développés. Ils seront chétifs au contraire et rares dans un pays où les fourrages manquent, où la nourriture est insuffisante et peu nutritive. Voilà ce que l'on observe dans la nature pour toutes nos races d'animaux. Partant de ce principe qui doit toujours servir de base au jugement de tout praticien habile, importera-t-on, dans un pays qui n'a que des animaux chétifs et rabougris, des sujets de taille, fortement constitué et provenant essentiellement de pays fertiles, riches en fourrages ? Si on le fait on est toujours sûr d'en être victime. Nous en voyons la preuve tous les jours. Tous les jours encore nous voyons des cultivateurs, dans des contrées pauvres, croire que de grands animaux grandiront leurs races. Dans cette conviction malheureuse, ils adoptent pour étalons des animaux perfectionnés, grands et forts, pour leurs femelles chétifs et amaigries. C'est là une de ces erreurs que j'ai toujours déplorées et que j'ai sans cesse combattues. Le produit d'un animal perfectionné par les soins de l'homme avec celui d'une race chétive d'un pays malheureux, vaudront toujours moins que celui de la race indigène pure ; il n'a ni les qualités de celle-ci, nécessairement sobre et souvent rustique, ni celles de la race perfectionnée qui a concouru à le produire. Cependant il est un fait pratique qui trompe souvent l'éleveur au début ; c'est que le jeune produit d'un animal perfectionné avec une race qui ne l'est pas est presque toujours plus beau que celui de la race indigène pure. Sa supériorité persiste même quelque temps pendant l'allaitement. Mais, quand il cesse de têter, quand le beau petit animal sevré est soumis aux mêmes conditions que les autres, il dépérit brusquement, et bientôt il vaut moins que ses camarades ; il leur reste inférieur pendant tout le reste de sa vie ; l'éleveur en est embarrassé ; il faut qu'il le vende à tout prix, ce qu'il fait presque toujours à perte, surtout s'il le garde longtemps.

(Agriculture.)

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petit-Douve, n^o 11.

Purge légale.

Suivant exploit de Guérin, huissier à Saumur, en date du vingt-six octobre mil huit cinquante-trois, enregistré, et la requête de M. Charles Louvet, maire de la ville de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif, demeurant à Saumur, et agissant en sa qualité de maire de ladite ville, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e Labiche, avoué à Saumur,

Notification a été faite :

A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais-de-Justice de cette ville;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-sept de ce mois, enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour, audit greffe, par M^e Labiche, avoué du requérant, de l'expédition d'un contrat reçu par M^e Leroux, et son collègue, notaires à Saumur, le deux février dernier, enregistré, et duquel il résulte que M. Charles-Justin Faugère, propriétaire, demeurant à Saumur, ruelle d'Offard, a vendu à la ville de Saumur une maison, ruelle d'Offard, n^o 4, que ladite ville destine à l'établissement d'une école de jeunes filles.

Cette maison se compose comme suit :

Une cour d'entrée plantée de quelques arbres;

Au sud de la cour, des latrines, puis une porte cochère ouvrant sur une ruelle conduisant à la ruelle de la Visitation, à la suite une écurie et un bûcher;

Au midi, une cuisine et une pompe;

Au levant, un escalier conduisant à l'habitation principale, qui se compose d'un vestibule; à droite du vestibule, une chambre et un cabinet; à gauche, une chambre éclairée sur le jardin, et des cabinets y attenants; en face du vestibule, une salle à manger et un salon de compagnie, cave sous le vestibule;

Mansardes et greniers régnant sur les appartements du rez-de-chaussée;

Et enfin, un jardin, en face de la salle à manger et du salon de compagnie, contenant six ares douze centiares;

Le tout joignant au midi la veuve Gallé, au nord Saulais, Maupoint et la ruelle, au couchant la ruelle d'Offard, au levant la veuve Auger.

Cette maison a été vendue avec toutes ses dépendances, sans réserve.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de 9,500 fr., que la ville de Saumur s'est obligée de payer à M. Faugère dans le cours de l'année 1853.

Avec déclaration à M. le Procureur impérial que ladite notification lui était ainsi faite, conformément à l'article 2,194 du Code Napoléon, pour qu'il eût à requérir dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, et au profit de qui de droit, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait grever l'immeuble sus-désigné, et qu'à défaut de le faire dans ledit délai, et i-celui expiré, ledit immeuble passerait à la ville de Saumur, franc et libre de toutes dettes et charges pour raison d'hypothèques légales non inscrites.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial que les anciens propriétaires de la maison vendue étaient, outre le vendeur : 1^o Mademoiselle Adèle Cosnard, femme d'Urbain Mesnet, propriétaire à Saumur; 2^o M^{me} Marie Chevalier, veuve de M. Jacques Bineau, décédée à Doué; 3^o M. Jules-Auguste Cosnard, célibataire, propriétaire, décédé à

Saumur; 4^o M. Jean-François Chevalier, médecin, décédé à Doué; 5^o M. Clément Cosnard, propriétaire, demeurant à Saumur; 6^o Athanase-Pierre-Désiré Bineau, négociant, demeurant à Doué; 7^o Aimée-Anne-Perrine Bineau, f^{me} Louis-François-Ambroise Hervé, propriétaire, demeurant à Saumur; 8^o M^{me} Athanase-Flavie Bineau, femme Jean-Louis Baillergeau, médecin, demeurant à Doué; 9^o M^{me} Flavie Bineau, femme Bourbeau, ancien notaire à Poitiers.

Avec déclaration, enfin, à M. le Procureur impérial que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant, ce dernier ferait publier ladite notification dans les formes voulues par la loi.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, le vingt-six octobre mil huit cent cinquante-trois.

(644) Signé, LABICHE, avoué.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION

D'UNE MAISON

Située à Loudun, rue du Relandais.

L'adjudication aura lieu le mercredi 23 novembre 1853, à midi,

En l'étude de M^e DEMARSAY, notaire à Loudun.

DÉSIGNATION DE LA MAISON

Une maison, située à Loudun, rue du Relandais, occupée par la veuve Morineau et François Coulon, et composée d'un cellier servant d'atelier de tisserand, d'une chambre basse, une chambre haute, cabinets, greniers, petites écuries, petite cour, jardin, dans lequel existe un hangar, puits commun, le tout joignant de deux parts au sieur Landry, d'autre part M^{lle} Sophie Pouvreau, et par la façade la rue du Relandais; ladite maison mise à prix à neuf cents francs, ci 900 fr.

La vente en est poursuivie à la requête de M. Pierre-Léon Bernard, officier de cavalerie en retraite, et avec son autorisation M^{me} Marie-Sophie Cosse, son épouse, demeurant ensemble à Saumur, ayant pour avoué M^e Chedeau, demeurant à Saumur;

En présence de : 1^o M. Théobald-Joseph-Guillaume Kerneis, teneur de livres, demeurant à Saumur, en qualité de syndic de la faillite du sieur Huard-Duvignault-Cosse, ci-devant négociant à Saumur; 2^o M. Jacques Huard-Duvignault-Cosse, ancien négociant, et M^{me} Hermine Cosse, son épouse, demeurant ensemble aux Basses-Châgneries, commune de Moutiers, près Argenton-Château (Deux-Sèvres), ayant tous constitué M^e Labiche, avoué, demeurant à Saumur;

En vertu de trois jugements du Tribunal civil de Saumur, des 5 mai et 13 octobre 1849 et 28 avril 1853, enregistrés.

Le cahier de charges est déposé en l'étude de M^e DEMARSAY, notaire.

S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M^e DEMARSAY, et aux avoués des parties.

Dressé à Saumur, le 12 octobre 1853. (645) CHEDEAU.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

Une MAISON et dépendances, 70 ares en jardin et 21 ares en pré, sur la levée du Port-Feuillet, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser audit notaire. (640)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, du 27 octobre 1853, enregistré,

Il appert :

Que Madelaine Malecot, femme de René Gauchais, doleur, demeurant à Dampierre,

A formé contre son mari une demande en séparation de biens, par-devant le Tribunal civil de Saumur,

Et a constitué sur cette demande M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Saumur, le 27 octobre 1853.

(646) CHEDEAU.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE

DES ISSUES,

Provenant des services des subsistances militaires dans la place de Saumur.

Le 12 novembre 1853, il sera procédé, à une heure de relevée, dans l'une des salles de la mairie, en présence de M. le sous-intendant militaire et de M. le receveur des domaines, à l'adjudication à l'extinction des feux des différentes issues à provenir pendant l'année 1854, de l'exploitation des services des subsistances militaires dans ladite place de Saumur;

Ces issues se composent de :

Son,
Braises de four,
Graines de foin,
Débris de luzerne et de paille,
Famiers provenant de résidus de fourrages.

On peut prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux de M. le sous-intendant militaire.

Saumur, le 25 octobre 1853.

Le sous-intendant militaire, (647) RÉQUIER.

M. PIAULT,

MÉDECIN-DENTISTE, DE PARIS,
Rue Royale, 74, à Tours. (567)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Commune de Villebernier,

Trente-trois ares de terre, à la rue Perrier;

Vingt-deux ares de terre, aux Moissons;

Vingt-sept ares de pré, à Panvigne; Dix-sept ares de pré, aux Margueries.

S'adresser audit notaire. (648)

LEÇONS D'ANGLAIS

EN VILLE — RÉPÉTITIONS AU COLLÈGE.

S'adresser, au Collège, au Professeur d'anglais (natif d'Angleterre).

HENRY, COIFFEUR,

A Saumur,

A l'honneur de prévenir qu'il vient d'ouvrir un SALON DE COIFFURE, chez M. Nanceux, rue de la Comédie, au premier. Comme par le passé, il tiendra tous les objets concernant la parfumerie et pourra les offrir à de très-bonnes conditions; il se recommande à la bienveillance de tous, et prie les personnes qui lui ont déjà accordé leur confiance de croire qu'il fera tous ses efforts pour la mériter. (629)

A VENDRE

pour cause de départ,

Une VOITURE, presque neuve, dite américaine.

S'adresser au bureau du Journal. (628)

A LOUER

Pour Noël 1853 ou Saint-Jean 1854,
Rue du Marché-Noir,

PORTION DE MAISON
Avec MAGASIN.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

LE MONITEUR UNIVERSEL

Seul Journal officiel de l'Empire français.

40 fr. par an, — 20 fr. pour six mois, — 10 fr. trois mois,

Pour Paris et les Départements.

Envoyer, franco, un mandat sur la poste, au Gérant du *Moniteur*, 6, rue des Poitevins. (180).

EN VENTE, chez JAVAUD, libraire à Saumur:

TAILLE DES ARBRES

EN

ESPALIER ET EN PYRAMIDE

Par URSIN VASSEUR, de LISIEUX,

NOUVELLE MÉTHODE

Qui leve toutes les difficultés de l'Arboriculture.

D'après ce système, les Arbres, en 2 ans, ont une charpente que l'on n'établirait pas en 7 ans, d'après les principes ordinaires.

La précision est jointe à la clarté; en une heure, à l'aide des gravures, on peut lire et comprendre cette Méthode si imminemment avantageuse.

ATTESTATION.

Le Maire de la ville de Lisieux certifie que les Arbres de M. VASSEUR sont admirables et chargés de fruits, et que les grands avantages qu'il attribue à son système ne sont nullement exagérés.

Lisieux, 3 Août 1853.

THILLAYE-D'HEUDREVILLE, adj.

PRIX DE LA MÉTHODE: 2 FR. 50 CENT.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.